

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 7

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 31 octobre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Étaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Étaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA)

Était absent excusé :

Monsieur DOMINIQUE GIRONNET a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/110

Objet : Syndicat Bassin Hers Girou – SBHG - Rapport d'activité 2017

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2017 transmis par le Syndicat du Bassin Hers Girou auquel la commune est adhérente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité 2017 du Syndicat du Bassin Hers Girou.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter le rapport d'activité 2017 du Syndicat Bassin Hers Girou

- Transmis le - 8 NOV. 2018
- Affiché le - 8 NOV. 2018

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

par le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROUSSEAU

